

Commune de Parenty

Procès verbal de la réunion du Conseil municipal
séance du 26 mars 2021.

Le vendredi 26 mars 2021, à 20 heures, sur convocation du maire Serge Depraïter, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraïter - Marie Andrieu - Philippe Duboëlle - Frédéric Dupend - Carine Fourcroy - Michel Gourlain - Sébastien Hibon - Marie-France Huchin - Damien Leduc - Élisabeth Lemor - Ludovic Lozinguez - Julien Mailly - Rémi Marbeuf - Thomas Peron.

Était absent : Olivier Delseaux qui a donné procuration à Serge Depraïter.

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire invite Marie-Anne Deruelle à procéder à la lecture du procès verbal de la réunion de Conseil municipal qui s'est tenue le 22 janvier 2021, salle du Conseil, mairie de Parenty.

Le procès verbal étant adopté à l'unanimité des membres, le Conseil est invité à débattre les points à l'ordre du jour.

Débat budgétaire à venir

Afin de disposer de l'ensemble des éléments chiffrés qui serviront à établir le budget primitif 2021, la commission des finances se réunira le vendredi 02 avril prochain à 19h30 salle du Conseil. La date butoir pour l'établissement du budget est fixée au 15 avril 2021. Le Conseil se réunira par conséquent le vendredi 09 avril 2021 pour procéder au vote.

Taille des haies

Si globalement les Parentois ont tenu compte des recommandations exprimées par les élus communaux pour tailler leurs haies situées en bordure des espaces publics, il en va différemment de Daniel Gradelet résidant rue aux Hêtres. Malgré de nombreuses séances d'explication conduites par Serge Depraïter et Michel Gourlain, les choses ont peu progressé depuis. Lors d'une nouvelle tentative de négociation conduite par le maire l'intéressé s'est engagé à entamer rapidement et progressivement la haie qui empiète sur le domaine public. Affaire à suivre.

Commission sécurité

Comme l'exige la réglementation, la commission sécurité conduite par un représentant des Sapeurs pompiers et un représentant de la Gendarmerie nationale s'est déplacée à plusieurs endroits de la commune :

- Contrôle des installations à la salle des fêtes et en cuisine en présence de Serge Depraïter et Michel Gourlain : salle des fêtes, RAS, cuisine, un justificatif de respect de la réglementation va être réclamé auprès des Ets Duchâtel.
- Contrôle de l'installation de chauffage à l'école : cette procédure non obligatoire

- réalisée à la demande du maire a confirmé que tout était en ordre.
- Contrôle des installations de l'Esat de La Ferme de Parenty en présence de Philippe Duboëlle. Il a été demandé à la commune de produire le rapport de contrôle des poteaux d'incendie situés sur le hameau de Tubeauville à proximité de l'établissement, soit quatre poteaux (l'Esat dispose d'une réserve d'eau de 180 m³). A noter que cette procédure de contrôle doit être régulièrement réalisée sur l'ensemble du parc de poteaux d'incendie de la commune. Ce rapport devra être déposé en sous-préfecture auprès de Marie-Christine Leprêtre en charge du service et à adresser au siège de La Vie Active, Mme Virginie Mitoire.

Terrain de foot

Le premier match de football qui viendra en quelque sorte inaugurer l'homologation récente du terrain se déroulera le mercredi 07 avril dans l'après-midi, a indiqué Sébastien Hibon.

Toujours à propos du terrain de foot, suite à la demande de l'Esat de Parenty adressée à Philippe Duboëlle, accord a été donné pour que les résidents puissent s'y rendre au delà de 17 h. Toutefois, dès lors que le planning des entraînements et matchs à venir aura été fixé, celui-ci leur sera communiqué afin d'éviter tout risque de doublons sur le terrain.

Mise en place de la bibliothèque municipale

Après la déménagement des ouvrages et des rayonnages dans l'ancien presbytère et le nettoyage des lieux, reste à renouveler le bureau de l'association en charge de gérer la structure sous la houlette de Carine Fourcroy. Le calendrier est dépendant de l'évolution de la pandémie au Covid-19.

Commission des impôts

Elle s'est réunie récemment en présence du maire afin de régulariser le classement de plusieurs maisons d'habitation.

Rencontre avec sous-préfet de Montreuil

Frédéric Sampson le sous-préfet de l'arrondissement de Montreuil/Mer viendra à la rencontre des élus communaux de Parenty le mercredi 21 avril prochain à 9h30. Ce sera l'occasion de l'emmener sur la route de la Vallée jusque Thubeauville et la rue de la Forêt ainsi que la rue aux Hêtres afin de sensibiliser le représentant de l'Etat sur l'importance des travaux de réfection des chaussées à conduire afin de sécuriser la circulation. Ceci au moment où la demande de soutien formulée auprès des services de l'Etat (DETR) se solde par une proposition de subvention jugée « *décevante* » par le maire, la notification adressée récemment par la sous-préfecture prévoyant une aide de 2 % du montant des investissements.

L'ensemble des membres du Conseil est convié à la réunion.

Mission locale

La commune de Parenty a été sollicitée par la Mission locale pour proposer un contrat d'avenir à des jeunes. Ce dispositif vise à favoriser l'emploi des jeunes sur le territoire.

Refonte du dispositif de redistribution d'aides par la FDE62

La Fédération départementale d'énergie du Pas-de-Calais présidée par Michel Sergent invite les communes à délibérer s'agissant de la modification des modalités de reversement de 97 % de la taxe communale sur la consommation d'énergie perçue auprès des communes de moins de 2 000 habitants. Dans le cas de la commune de Parenty, ce

soutien financier versé chaque année par la FDE62 atteignait 13 606 euros en 2019, 8 177 euros en 2020. La FDE62 prévoit de réduire sa contribution de 5 % dans le but d'orienter des crédits dans le domaine de la rénovation énergétique.

Au regard des coupures récurrentes observées sur le réseau électrique de la commune, le Conseil estime que ces crédits doivent prioritairement être orientés vers un renfort des installations actuelles.

Proposition de prestation par la Perception

Dans un courrier adressé à la mairie de Parenty, le receveur de la Perception propose ses services en matière de confection de documents budgétaires et autres prestations. Sans toutefois apporter plus de précisions.

Conseils communautaires

Philippe Duboëlle précise qu'il a pris contact avec Pauline Beaumont assistante de direction auprès de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois afin d'être destinataire des procès verbaux du conseil communautaire. Avec l'objectif de relayer via la page Facebook communale certaines décisions qui peuvent présenter un intérêt pour les habitants de la commune.

Mise en place d'un Conseil junior

Du fait de la pandémie, la création d'un Conseil junior est de nouveau reportée.

Renouvellement de l'adhésion au CNAS

Délégué auprès du CNAS, le Comité national d'action sociale des personnels territoriaux, Philippe Duboëlle informe qu'il a pris part en février au vote pour le renouvellement des membres du conseil d'administration de l'association à laquelle adhère la commune (une seule liste en présence).

L'adhésion annuelle d'un montant de l'ordre de 200 euros par agent permet à ces deux derniers de bénéficier de prestations en tous genres (aides financières au quotidien, soutiens aux enfants, séjours vacances...). Et ainsi de répondre à l'obligation faite à l'employeur de proposer un accompagnement social ainsi que le stipule une loi de 2007 relative à la fonction territoriale. A l'unanimité, le Conseil décide de reconduire l'adhésion pour 2021. Le dossier sera renvoyé au CNAS au plus vite afin que les agents puissent conserver leurs droits.

Travaux et investissements à venir

Les projets de travaux à conduire sur la commune demeurent nombreux au regard des projets développés par Michel Gourlain. A savoir :

- le remplacement validé de l'échelle de l'église afin de pouvoir continuer à assurer le graissage des cloches en toute sécurité, soit une dépense de 1 200 euros ;
- la réfection des vestiaires au stade de foot, soit une dépense de l'ordre de 10 000 euros ;
- l'entretien du mur du cimetière et la création d'un accès pour la réalisation des caveaux, soit une dépense de l'ordre de 3 000 euros ;
- l'achat validé de deux tableaux numériques complété par quelques tablettes, soit une dépense de 7 860 euros subventionnée à hauteur de 5 330 euros ;
- l'installation d'une rampe d'accès thermolaquée au cimetière, soit une dépense de 740 euros HT ;
- l'acquisition d'une remorque en complément au tracteur-tondeuse, soit une dépense de l'ordre de 600 euros ;

- l'achat d'une plaque à installer sur le compteur d'eau à l'école ;
- la réalisation d'une étude en vue de tester la résistance du gîtage de la nouvelle bibliothèque (reportée) ;
- la mise en place d'un abri-bus en face de l'école ;
- la restauration (reportée) d'une partie de sous-bassement en chêne dans l'église pour un montant estimé à 3 800 euros HT.

A ceci s'ajoutent des projets d'investissement plus conséquents :

- **La plateforme multisports**, coût estimé 145 000 euros hors prestation maître d'oeuvre auxquels s'ajoutent 10 000 euros pour la mise aux normes des vestiaires. Le tout subventionné à hauteur de 73 % soit 106 200 euros (subv Région Pradec 72 500 euros, Département 23 700 euros, amendes de police 10 000 euros). Un complément de 10 150 euros émanant de Jeunesse et Sports conduirait à un montant à charge pour la commune de 28 050 euros. Une somme qui pourrait être empruntée sur 12 ans à un taux de 0,66 % ce qui représenterait une annuité de 3 150 euros.
- **La rénovation de la voirie** : route de la Vallée et petit chemin Baheux (58 500 euros), rue des Hêtres (52 000 euros), rue de la Forêt (74 190 euros), voies de dessertes parallèles à la RD 127 (11 780 euros) et impasse du Bois de Caumont (5 000 euros). Soit un montant d'investissements de 201 180 euros.

Des demandes de subvention ont été adressées auprès de plusieurs collectivités :

- Région 30 % (plafonné à 150 000 euros) : 45 000 euros ;
- Département : 30 000 euros ;
- Amendes de police, 10 000 euros ;
- Etat DETR 20 % (39 294 euros).

Globalement, la dépense est subventionnée à hauteur de 63 % soit un montant de 129 294 euros. Reste à charge pour la commune 67 176 euros + 29 000 euros de TVA.

A noter que le soutien de l'Etat a été depuis confirmé à hauteur 2 % de la dépense.

- Le remplacement de la toiture de la salle des fêtes pour un montant de 25 420 euros subventionné par le Département (5 084 euros) et l'Etat (6 355,21 euros). Ce qui se solde par un reste à charge pour la commune de 13 980 euros HT.

Un programme d'investissements financièrement lourd qui nécessitera des arbitrages. Voire d'envisager son étalement sur deux années, suggère le maire. Charge au Conseil de se prononcer lors de la réunion du 09 avril prochain au regard des possibilités budgétaires.

Questions diverses

Stage de réussite : Carine Fourcroy informe qu'elle a donné son accord à la directrice de l'école qui a réitéré le souhait d'organiser un « Stage de réussite » ouvert aux élèves de primaire au cours de la première semaine du mois d'avril.

Stationnement devant l'école : Malgré un arrêté qui précise les règles de stationnement devant l'école, Carine Fourcroy observe que ce dernier n'est pas respecté. Ce qui nécessitera un rappel à l'ordre.

Câbles en liberté : Rémi Marbeuf constate que certains câbles sont détendus devant son habitation ce qui pourrait entraîner des risques divers.

Câbles non protégés : Sébastien Hibon signale un manque de protection de câbles en bordure de chaussée avec le risque de coupure que pourraient provoquer l'utilisation d'outils tranchants (tondeuses, taille-bordures...).

Présence illégale de véhicules sur chemins ruraux réglementés : Marie Andrieu signale que des véhicules de type 4X4 mais également des quads ont récemment circulé illégalement sur le Chemin du Bois de Caumont dont l'usage est exclusivement et réglementairement réservé aux détenteurs de parcelles agricoles et boisées. Cette

interdiction d'emprunter ce chemin est matérialisée par la présence d'un panneau en amont et en aval du chemin relève le maire qui précise que les organisateurs n'ont pas pris la précaution de l'avertir de cette initiative. En cas de récidive, les contrevenants prennent le risque de se faire verbaliser. L'information sera relayée sur la page Facebook de la commune et sur la Gazette parentoise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Ainsi fait et délibéré